

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 440-22**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 440-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 440 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'Y INCLURE LES SANCTIONS PRÉVUES À LA LOI DANS CERTAINS CAS D'ABATTAGE D'ARBRES

Que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour ce règlement le 24 mars 2025, et que ce règlement est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 25 MARS 2025.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière